

**CAP des assistants des bibliothèques  
12 juin 2009**

**Maintenir l'ensemble des compétences des CAP**

Les représentants des personnels à la CAP des assistants des bibliothèques réunie le 12 juin 2009 tiennent à rappeler l'importance du rôle des CAP. Ils s'inquiètent des menaces de réduction des compétences des commissions paritaires, évoquées par l'administration dans le cadre des réunions de "rénovation du dialogue social".

La suppression de la consultation des élus du personnel sur les mutations, les titularisations, et l'accès au corps par voie de détachement marquerait la fin d'un acquis de plus d'un demi-siècle de paritarisme. Alors que l'autonomie des universités est renforcée dans le cadre de la loi LRU, la CAP constitue une garantie de transparence, d'égalité de traitement et de maintien du droit à mutation des agents.

Nous sommes profondément attachés à la vocation interministérielle et à l'unité de la filière bibliothèque, considérant qu'elles sont un atout à la fois pour les agents et les établissements.

Nous tenons fermement au maintien d'un fonctionnement paritaire national pour pallier les risques de localisme que peut entraîner une gestion fortement déconcentrée.